


**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-16.250-0069804.2023.001</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>LES PLANTES DU BOIS REDON</b> Adresse <b>Bois Redon 12800 Crespin</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>QUALISUD (FR-BIO-16)</b> Adresse <b>6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques • (g) Autres produits énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2018/848 ou produits non couverts par les catégories précitées Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>20 septembre 2023 10:52:19 +0200 CEST</b> Nom et signature <b>QUALISUD</b> Lieu <b>Marmande (FR)</b>			I.8 Validité Certificat valable du <b>24/08/2023</b> au <b>30/06/2025</b>		

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

II.1 Répertoire des produits	
Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
Cassis et framboises et groseilles	Biologique
Fraises	Biologique
Prairie permanente : PPAM et maraichage plein champ	Biologique
Achillée	Biologique
Agastache	Biologique
Artichaut	Biologique
Asperges	Biologique
Aubepine	Biologique
Basilic	Biologique
Camomille	Biologique
Capucine	Biologique
Cardons	Biologique
Cerfeuil	Biologique
Châtaigne	Biologique
Ciboulette	Biologique
Coriandre	Biologique
Courge	Biologique
Endive	Biologique
Estragon	Biologique
Fenouil	Biologique
Feuille de noisetier	Biologique
Frêne	Biologique
Guimauve	Biologique
Guimauve	Biologique
Hysope	Biologique
Immortelle Italienne	Biologique
Laurier	Biologique
Lavande	Biologique
Lierre terrestre	Biologique
Livèche	Biologique
Mauve	Biologique
Mélisse	Biologique
Melon	Biologique
Menthe	Biologique
Millepertuis	Biologique
Origan	Biologique
Ortie	Biologique
Pâquerette	Biologique
Pastèque	Biologique
Pavot de californie	Biologique
Persil	Biologique
Pissenlits	Biologique
Poivron	Biologique
Pommes de terre	Biologique
Potiron	Biologique
Reine des prés	Biologique
Rhubarbe	Biologique
Romarin	Biologique
Ronce	Biologique
Roquette	Biologique
Sarriette	Biologique
Sauge	Biologique
Souci	Biologique
Sureau	Biologique
Thé des jardins	Biologique
Thym	Biologique
Tilleul	Biologique
Verveine	Biologique
Prairie temporaire	Biologique
Pommiers et cerisiers	Biologique
Huiles essentielles : et hydrolats divers plantes	Biologique

**Partie II: Éléments facultatifs spécifiques**

DÉLIVRÉ

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres boissons non alcoolisées : sirops de romarin, de lavande, de châtaigne et de basilic	<b>Biologique</b>
	Sel de qualité alimentaire : sel aromatisé	<b>Biologique</b>
	Infusions : plantes séchées et tisanes de plantes	<b>Biologique</b>
	Glaces et sorbets : sorbets au laurier, verveine, romarin, sureau, menthe, châtaigne (fleurs), agastache	<b>Biologique</b>
	Confitures, gelées, compotes et purées de fruits : gelée de plantes	<b>Biologique</b>
	II.2 Quantité de produits	
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation <b>COFRAC</b>	<b>Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation <b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf</a></b>		